



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

RAPPORT-PREAVIS N° 15/ 2024

Réponse au postulat de Mme A. Baehler Bech et consorts

**« Pour un projet pilote pour la culture de vignes communales
sans produits de synthèse »**



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre sa réponse au postulat déposé par Madame Anne Baehler Bech et consorts intitulé "Pour un projet pilote pour la culture de vignes communales sans produits de synthèse".

Rappel du postulat

Le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de mettre en place un projet pilote d'une durée de 4 à 5 ans, visant à cultiver sans produits de synthèse au moins 25% du domaine viticole communal, soit environ 28'019 m². Les postulants proposent de confier ce projet à Mme Mélanie Weber, vigneronne formée en viticulture biologique, qui cultive déjà une partie du domaine communal. Ils demandent également un suivi régulier du projet et une communication annuelle au Conseil communal, ainsi qu'un bilan à l'issue de la période probatoire.

Les arguments avancés par les postulants sont les suivants :

1. La commune dispose des moyens financiers pour entreprendre ce test, compte tenu des bénéfices réalisés en 2022 et de la rentabilité moyenne du domaine vitivinicole sur les dix dernières années.
2. Bien que la culture sans produits de synthèse implique un surcoût initial et une baisse de rendement, ces effets sont jugés supportables financièrement pour la commune.
3. Les investissements pourraient être compensés par une revalorisation du produit et un impact positif sur les ventes.
4. Le projet pourrait bénéficier de subsides cantonaux.
5. La commune a une responsabilité d'exemplarité en tant qu'entité publique.

Analyse de la situation actuelle

La viticulture sans produits de synthèse en Suisse, bien qu'en plein essor et répondant à une demande croissante de vins exempts de pesticides, est confrontée à plusieurs défis significatifs.

Pression des maladies cryptogamiques : en prohibant l'usage de pesticides chimiques, la gestion des maladies comme le mildiou et l'oïdium devient particulièrement délicate. Les années à forte précipitations impliquent d'augmenter de 30% les traitements par rapport à la culture conventionnelle. Cette année, 15/16 traitements ont ainsi été effectués. Ce problème est exacerbé par l'évolution climatique.

Coûts élevés de production : la transition vers la viticulture sans produits de synthèse implique souvent des coûts plus élevés, notamment en raison de la nécessité d'adapter

les pratiques culturales et d'investir dans une mécanisation adaptée pour le traitement des vignes et la gestion de l'enherbement.

Changement de cépages : des efforts considérables sont faits pour développer et tester de nouveaux cépages résistants aux maladies fongiques, réduisant ainsi le besoin en produits phytosanitaires. Ces innovations visent à rendre la viticulture plus durable tout en maintenant la qualité du vin. Le goût des consommatrices et consommateurs reste très conservateur dans ce domaine, ceci rendant les innovations d'autant plus difficiles à commercialiser.

Pollution des sols au cuivre : produit naturel très efficace contre les maladies, le cuivre est indispensable à la culture sans produits de synthèse. Son usage est relativement contraignant : comme il s'agit d'un produit de contact et qu'il ne pénètre pas dans la plante, son action disparaît après un cumul de 30mm de pluie (entre mai et septembre 2024, plus de 530mm ont été enregistrés). Lors de périodes pluvieuses, il peut nécessiter une application bi-hebdomadaire. Bien que naturel, le cuivre n'est pas sans risque pour l'environnement. Il s'accumule dans les sols car il n'est pas biodégradable. Des concentrations excessives de cuivre peuvent avoir des effets néfastes sur la croissance des plantes, les communautés microbiennes et la faune des sols.

De façon plus spécifique, la gestion du vignoble communal fait face à plusieurs défis :

- le morcellement du vignoble de Lavaux, qui complique la mécanisation ;
- l'humidité importante provenant du lac et des ruisseaux qui accroît la pression des maladies ;
- le vieillissement du vignoble, qui devient moins productif et moins adapté aux modes de culture actuels.

La Municipalité partage la préoccupation des postulants concernant la nécessité d'une transition écologique dans la gestion du domaine viticole communal. Cette volonté s'inscrit dans le programme de législature, notamment dans l'axe 4 "Nous engager pour le climat et l'environnement". En ce sens, la commune a déjà entrepris plusieurs actions, soit :

- un programme de reconstitution du vignoble, avec l'arrachage annuel de 2'000 à 4'000 m² de vignes, visant à améliorer l'outil de travail et optimiser la mécanisation ;
- la culture en mode biologique d'environ 5'000 m² de vignes sur les parcelles de la Maison Jaune, du Vanel et des Communaux ;
- l'utilisation exclusive de produits de contact après la période de floraison par les deux vigneron de la commune, dans la mesure du possible ;
- l'inscription des deux vigneron au Réseau écologique Lavaux (REEL).

Réponse de la Municipalité au postulat

Après analyse approfondie de la proposition des postulants et de la situation actuelle, la Municipalité a décidé de ne pas mettre en place un projet pilote tel que proposé dans le postulat. Cependant, reconnaissant l'importance des enjeux soulevés, elle s'engage à poursuivre et à intensifier ses efforts en faveur d'une viticulture plus respectueuse de l'environnement.

La Municipalité propose ainsi les actions suivantes :

1. Poursuite du programme de reconstitution du vignoble : la commune continuera à arracher et replanter 2'000 à 4'000 m² de vignes par année, en adaptant la culture pour optimiser la mécanisation. Des améliorations structurelles pourront être aussi réalisées sur des vignes déjà en place. Il faudra 12 à 15 ans pour réaliser ces travaux.
2. Augmentation des surfaces cultivées en mode "bio" : d'ici 2026, la commune s'engage à augmenter les surfaces de vigne travaillées uniquement avec des produits bio ou de contact, pour atteindre une surface maximale de 15'000 m². Cette surface représentera 13 % de notre vignoble.
3. Vinification spécifique : la commune s'engage à vinifier tout ou partie des raisins issus de ces parcelles cultivées en mode "bio" et de les valoriser sous la forme d'une cuvée spéciale.
4. Analyse des coûts : une étude détaillée des coûts réels sera menée pour apprécier la rentabilité de cette approche, en tenant compte du contexte économique général.
5. Valorisation et communication : la commune mettra en place une communication appropriée pour valoriser les produits issus de ces parcelles.
6. Suivi et rapport annuel : bien que ne mettant pas en place un projet pilote formel, la Municipalité s'engage à suivre de près l'évolution de ces actions et à présenter les progrès réalisés et les défis rencontrés dans le rapport annuel de gestion.

Justification de la décision

La décision de ne pas mettre en place un projet pilote tel que proposé, mais plutôt d'opter pour une approche progressive et intégrée, se base sur plusieurs considérations importantes. Tout d'abord, le morcellement et la topographie du vignoble de Lavaux rendent difficile la mise en place d'un projet pilote sur une surface continue de 28'019 m². Les conditions météorologiques, comme les fortes précipitations enregistrées en 2024, nécessitent également une approche prudente dans la transition vers des pratiques sans produits de synthèse.

Il faut aussi prendre en compte que la production des parcelles déjà cultivées en mode biologique est relativement faible, atteignant seulement 0,5 kg par mètre carré. De plus, une labellisation ou certification "bio" n'est actuellement pas possible en raison de l'absence d'une unité de production distincte.

Enfin, le contexte économique joue un rôle crucial dans cette décision : le marché vitivinicole subit une grave crise, avec une baisse régulière de la consommation et des stocks de vins de Lavaux qui atteignent 24 mois de consommation. Les possibilités de commercialiser les vins de la commune en tenant compte du surcoût de production sont donc très restreintes.

Tous ces facteurs combinés justifient l'approche prudente et progressive choisie par la Municipalité pour répondre aux enjeux soulevés par le postulat.

La Municipalité est convaincue que cette approche progressive et intégrée permettra de répondre aux préoccupations soulevées par le postulat, tout en tenant compte des réalités agronomiques, économiques et organisationnelles du domaine viticole communal. Elle s'engage à poursuivre ses efforts en faveur d'une viticulture plus respectueuse de l'environnement, en ligne avec les objectifs du programme de législature.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis N° 15/2024 de la Municipalité du 4 novembre 2024 ;
ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de Madame Anne Baehler Bech et consorts « Pour un projet pilote de pour la culture de vignes communales sans produits de synthèse » et de le classer.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2024

Délégué de la Municipalité : M. Jean-René Gaillard